

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1

4-0 PLAN DE ZONAGE GLOBAL

Approbation du Plan Local d'Urbanisme
Modification simplifiée n°1

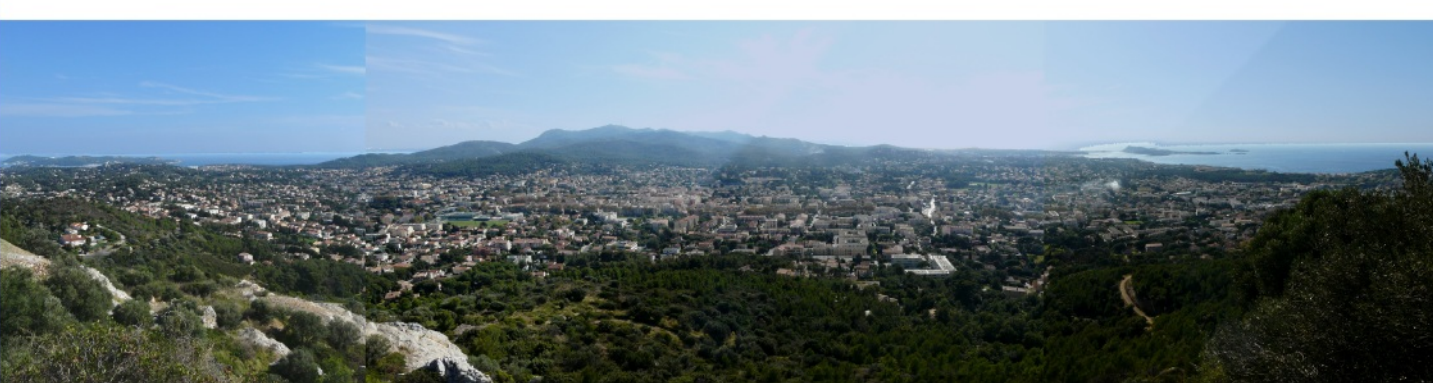
Déclaration d'utilité publique n°1
Modification n°1

Cachet de la mairie :

Délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2015
Délibération du Conseil Métropolitain en date du 27 mars 2018
Prescrite par arrêté métropolitain n°AP 24/165
du 04 décembre 2024

Arrêté préfectoral du 9 octobre 2024

Délibération du Conseil Métropolitain en date du



- Légende:
- Limite et nom de zone du PLU
 - Espace boisé classé (EBC)
 - Limitaires commerciaux à préserver
 - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Secteur de programme d'aménagement d'ensemble (PAE)
 - Zone d'aménagement concerté (ZAC)
 - Périmètre de programme de logements sociaux
 - Emplacement réservé logement social
 - Emplacements réservés (ER)
- Éléments identifiés au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du CU
- A- Ensemble "bâtiments et parc de caractères" et les "espaces à grands jardins" (Zone UI)
 - B- Éléments bâtis intéressants
 - Espaces verts à protéger - ponctuel
 - C- Espaces verts à protéger (EVP) / Éléments végétaux remarquables
 - Espaces verts à protéger - alignement
 - D- Cone de vue remarquable
 - E- Espaces à planter
- Zone Non Aedificandie

Risque Inondation

- Synthèse du plan de prévention du risque inondation
- Champ d'expansion des crues

Éléments portés à titre indicatif

- Espace proche du rivage
- Zones archéologiques
- Espace naturel sensible



0 500 1000 m

Echelle : 1 / 7500ème

